



Solde de tout compte négatif

Par Patrice84

Bonjour,
J'étais en maladie quand j'ai posé ma démission . J'ai envoyé ma démission le 10 mai, j'ai précisé qu'après mon AM le 22 mai je ne reprendrais pas mon poste, mon patron m'a répondu que je devrai attendre le 10 juin pour être libre de retravaillé. Il me devait 9 jours de CP , j'ai reçu mon solde de tout compte ou je n'ai rien touché et il me réclame 1250?, au téléphone il m'explique que je dois cette somme en plus de mes CP car je n'ai pas travaillé du 22 mai au 10 juin Il confirme ne jamais m'avoir versé trop d'argent mais que je suis quand même redevable de cette somme ! A t il le droit de me réclamer cette somme et de ne pas me payer les 9 jours de CP qu'il me doit ?
J'ai pas réussi a en savoir plus de lui vu qu'il m'a raccroché au nez
Merci d'avance pour votre reponse
Patrice

Par kang74

Bonjour

9 Cp acquis ou en cours d'acquisition ?

Car ceux acquis auraient dus être posés à votre retour d'arrêt maladie ... Sinon ils sont perdus .

Effectivement, refuser de faire de votre préavis peut faire que vous lui deviez une indemnité compensatrice de préavis de par les accords conventionnels, contractuels ou le CPH .

Il peut demander en sus des dommages et intérêts, à vous, et à un éventuel employeur pour démission abusive .

Article L1237-3

Lorsqu'un salarié ayant rompu abusivement un contrat de travail conclut un nouveau contrat de travail, le nouvel employeur est solidairement responsable du dommage causé à l'employeur précédent dans les cas suivants :

1° S'il est démontré que le nouvel employeur est intervenu dans la rupture ;

2° Si le nouvel employeur a engagé un salarié qu'il savait déjà lié par un contrat de travail ;

3° Si le nouvel employeur a continué d'employer le salarié après avoir appris que ce dernier était encore lié à un autre employeur par un contrat de travail. Dans ce cas, sa responsabilité n'est pas engagée si, au moment où il a été averti, le contrat de travail abusivement rompu par le salarié était venu à expiration, soit s'il s'agit de contrats à durée déterminée par l'arrivée du terme, soit s'il s'agit de contrats à durée indéterminée par l'expiration du préavis ou si un délai de quinze jours s'était écoulé depuis la rupture du contrat.

Par Patrice84

Bonjour et merci pour votre réponse

Mes congés était acquis

Et je n'ai pas de travail depuis ma démission, j'ai démissionné pour ne pas prolonger mon AM indéfiniment

Si mon patron m'avait répondu que si je n'accomplissais pas mon preavis je lui serai redevable j'aurais effectué mon preavis

N'était il pas censé me prévenir ?

Et avait il le droit de se servir de mes CP pour se payer cette somme sans me concerter avant ?

Merci beaucoup de votre aide

Patrice

Par kang74

L'employeur n'a pas à avertir son employé du cadre du droit du travail , à chaque fois que celui ci prend une décision ..

Quand on vous dit que vous DEVEZ faire votre préavis, je pense que cela suffit à se dire que ce n'est pas optionnel

Pour les CP acquis ,ils sont perdus légalement au 1er Juin, donc je ne vois pas pourquoi ils apparaîtraient dans le solde de tout compte.

Si vous pouviez inclure vos deux dernières fiches de paie anonymisées ce serait top .

Pour le reste le caractère abusif ne semble pas pouvoir être retenu pour des dommages et intérêts (enfin cela dépend du préjudice de votre absence pendant les quelques jours de préavis)

Mais une indemnité correspond au préavis non effectuée est tout à fait possible .

Quelle est votre CCN ?

Par rvroy

Bonsoir,

Il faudrait analyser en détail le solde de tous comptes..

Mais entre le 22/05 et le 10/06 il y a 15 jours de travail effectif.

Il a pu vous compter ça de deux façons...

1_ il a pu déduire les 9 jours de CP des 15J, il restait 6 jours pour lesquels effectivement il peut vous réclamer une indemnité.

2_ Méthode moins gentille :

15 jours manquant indemnisés - 9j de CP , cette méthode est moins gentille car l'indemnité quotidienne est probablement supérieure à une journée de CP....

en analysant le solde de tous compte vous devriez savoir...

Par kang74

Attention les 9 jours de CP sont des CP acquis à prendre avant le 30 mai .

Par de là, ils ne devraient pas se retrouver dans le solde de tout compte puisqu'au 1er juin ils ont disparu, vu qu'en revenant le 22 mai (fin de l'arrêt de travail) ils pouvaient être posés après avec l'accord du salarié .

Par Patrice84

<https://photos.app.goo.gl/cmFnNq71xKvTiXz57>

Je suis dans le transport

Il y a 13 jours de preavis non effectués, il m'en retiens 9 ,

donc je comprends pas qu'il me réclame 1250? pour 4 jours,

c'est bien plus que je ne gagne en 4 jours . Et sachant que c'est la né société de plusieurs milliers d'employés je ne pense pas que mon absence leur ait causé de motif de dommage et intérêt

Puis je lui demander de recalculer sa demande ?

Merci

Par rvroy

Il y a 3 retenues sur le salaire de juin de 2232,01.

1545 euros pour du 11 au 30 juin puisque vous n étiez plus salarié.

1647,74 correspondent a une absence du 01/05 au 22/05...si vous avez travaillé début mai il y a peut être un problème sur cette ligne. C'est une régularisation de la paie de mai.

1271,35 euros pour la période du préavis que vous auriez dû effectuer.

Par contre les congés sont bien ajoutés.

Le seul point discutable est la déduction de 1647,74 pour la période avant le 10 mai.

Par Patrice84

Merci beaucoup,

j'étais en maladie depuis mars

Donc les 1271? qui correspondent au preavis non effectués je suis ok mais pourquoi ne pas avoir déduit les 927? de congés payés qu'on m'a retiré ?

La on me fait payer le preavis non effectués de 1271? ET 927? de congés que j'aurais du toucher

Ya pas une erreur ? Je pense qu'ils ont oublié de déduire mes 927? de congés des 1271? du preavis non effectué, selon moi je devrais donc 344? ! J'ai bon ?

En tout cas merci beaucoup de votre réponse

Par rvroy

Les CP sont bien ajoutés.

En positif vous avez

$1762,41+251,72+217,88+43,65+927,00$

Et en négatif

$1545,00+1647,74+1271,35$

Faites le calcul, ça donne bien -1261,43

Par contre vous devriez récupérer les indemnités journalières de la sécu.

Cordialement,

Par Patrice84

Ok, merci beaucoup, il me reste plus qu'à payer